

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2005**

29 avril 2004
Français
Original: anglais

Troisième session

New York, 26 avril-7 mai 2004

**Rapport sur les mesures visant à promouvoir la création
au Moyen-Orient d'une zone effectivement vérifiable
exempte d'armes nucléaires ainsi que d'autres armes
de destruction massive et la réalisation des buts et objectifs
de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient**

Rapport présenté par la Suède

Dans le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, à l'alinéa 7 du paragraphe 16 sur les « Questions régionales » de la section intitulée « Article VII et sécurité des États non dotés d'armes nucléaires », il est déclaré :

« La Conférence prie tous les États parties, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, les États du Moyen-Orient et autres États concernés, de rendre compte, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'ONU, au Président de la Conférence d'examen de 2005 ainsi qu'au Président des réunions du Comité préparatoire qui se tiendront avant cette conférence, des mesures qu'ils auront prises pour promouvoir la création d'une telle zone (c'est-à-dire une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient – Note de l'auteur du rapport) et la réalisation des buts et objectifs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. »

La Suède souhaite communiquer par la présente les informations ci-après concernant la réalisation des buts et objectifs de cette résolution :

1. *Fait siens les buts et objectifs du processus de paix au Moyen-Orient et considère que les efforts dans ce domaine et dans d'autres contribuent, entre autres, à l'instauration au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires ainsi que d'autres armes de destruction massive.*

La Suède appuie les négociations en vue d'un règlement juste, durable et global au Moyen-Orient, fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et les principes découlant des accords successifs passés entre les parties. Elle est profondément convaincue de la nécessité d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. La réalisation de cet objectif pourrait être facilitée de diverses manières, par exemple en usant pleinement des



mesures propres à accroître la confiance déjà en place dans le cadre de la coopération euroméditerranéenne (processus de Barcelone) et en créant des mécanismes de vérification transparente et fiable pour détruire les armes de destruction massive dans la région.

2. *Engage les États qui ne sont pas encore parties au Traité à y adhérer, prenant ainsi l'engagement international juridiquement contraignant de ne pas acquérir d'armes nucléaires ni de dispositifs explosifs nucléaires et d'accepter de soumettre toutes leurs activités nucléaires aux garanties de l'AIEA.*

La Suède continue de souligner l'importance d'une adhésion universelle au TNP. Elle invite Israël à signer et ratifier le TNP et à soumettre toutes ses installations nucléaires au régime des garanties intégrales de l'AIEA.

3. *Note qu'il continue d'exister au Moyen-Orient des installations nucléaires non soumises aux garanties et engage les États qui exploitent de telles installations à accepter les garanties intégrales de l'AIEA.*

La Suède reste préoccupée par l'existence d'installations nucléaires non soumises aux garanties dans la région. Elle invite instamment tous les États du Moyen-Orient qui ne l'ont pas encore fait à conclure avec l'AIEA des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels et à les faire entrer en vigueur.

4. *Réaffirme qu'il importe que tous les États adhèrent au plus tôt au TNP, et engage tous les États du Moyen-Orient, sans exception, qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer au TNP dès que possible et à faire appliquer les garanties intégrales de l'AIEA à leurs installations nucléaires.*

Voir la réponse donnée aux paragraphes 2 et 3.

5. *Engage tous les États du Moyen-Orient à prendre dans les instances appropriées des dispositions concrètes pour progresser sur la voie, notamment, de la création au Moyen-Orient d'une zone effectivement vérifiable exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques, et de leurs vecteurs, et de s'abstenir de toute mesure susceptible d'empêcher la réalisation de cet objectif.*

La Suède est profondément attachée à la création de zones exemptes d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires. Elle a voté pour la résolution 58/34 intitulée «Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient », adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-huitième session.

Certes, la Suède se félicite que la Libye ait décidé de mettre fin à son programme d'armes nucléaires et reconnaît que cette décision pourrait contribuer à un processus visant la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient mais elle juge inquiétant qu'elle ait manqué à ses obligations au titre de l'accord de garanties conclu avec l'AIEA.

Elle se réjouit que l'Iran ait signé le Protocole additionnel et ait suspendu volontairement toute activité liée à l'enrichissement. Un certain nombre de questions restent néanmoins en suspens au sujet de son programme nucléaire et il doit continuer de coopérer pleinement avec l'AIEA afin de les régler. Par ailleurs, l'AIEA est à l'heure actuelle la seule organisation habilitée à vérifier le désarmement nucléaire de l'Iraq puisque son mandat découle du TNP et des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Des inspections doivent encore être

menées à bien pour résoudre les questions en suspens concernant le programme nucléaire de ce pays. En ce qui concerne les autres armes de destruction massive qui peuvent y être présentes, la COCOVINU est la seule organisation, mandatée par les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, qui puisse vérifier le désarmement de l'Iraq.

6. *Engage tous les États parties au TNP, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à offrir leur coopération et à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que soit rapidement créée au Moyen-Orient par les États parties de la région une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs.*

La Suède continue d'appuyer la création de zones régionales exemptes d'armes nucléaires.
